

STREGO Audit - Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303
44303 Nantes Cedex 3

T : +33(0) 2 40 50 12 61

strego.nantes@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

FONDS DE DOTATION « RICHELIEU »

Siège social : 30, place du Général Leclerc
85400 LUÇON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

FONDS DE DOTATION « RICHELIEU »

Siège social : 30, place du Général Leclerc
85400 LUÇON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Administrateurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation « RICHELIEU » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation « RICHELIEU » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous estimons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 13 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
STREGO AUDIT



Christine BLANLOEIL

Fonds de Dotation Richelieu	Bilan actif	N° Siret
30 place Leclerc		NAF (APE)
85400 LUCON	Document fin d'exercice	N° Identifiant
		Période du 01/01/18
		au 31/12/18
		Tenue de compte : euros

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIFS IMMOBILISES				
Créances	33 729,49		33 729,49	820,49
Créances diverses	3 000,00		3 000,00	
Débiteurs divers	729,49		729,49	820,49
Produits à recevoir	30 000,00		30 000,00	
Charges constatées d'avance				
Disponibilités	6 491,00		6 491,00	765,00
Disponibilités	6 491,00		6 491,00	765,00
ACTIFS CIRCULANTS	40 220,49		40 220,49	1 585,49
TOTAL ACTIF	40 220,49		40 220,49	1 585,49

Fonds de Dotation Richelieu

Bilan passif

N° Siret

NAF (APE)

N° Identifiant

Période du 01/01/18

au 31/12/18

Tenue de compte : euros

30 place Leclerc

85400 LUCON

Document fin d'exercice

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 31/12/17
Fonds associatifs			970,49	970,49
Fonds asso. sans droits de reprise			1 000,00	1 000,00
Réserves				
Report à nouveau			- 29,51	- 29,51
Résultat de l'exercice				
FONDS PROPRES			970,49	970,49
Provisions et fonds dédiés				
Provisions pour risques et charges				
Fonds dédiés				
PROVISIONS ET FONDS DEDIES				
Emprunts				
Dettes			39 250,00	615,00
Dettes fourniss. & cptes rattachés			30 050,00	
Dettes fiscales et sociales				
Autres dettes			9 200,00	615,00
TOTAL DETTES			39 250,00	615,00
TOTAL PASSIF			40 220,49	1 585,49

Fonds de Dotation Richelieu

Compte de résultat

N° Siret

30 place Leclerc

NAF (APE)

85400 LUCON

Document fin d'exercice

N° Identifiant

Période du 01/01/18

au 31/12/18

Tenue de compte : euros

Détail des postes			Au 311218	Au 311217
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net du chiffre d'affaires				
Subventions d'exploitation			2 156,00	2 904,80
Autres produits			77 061,00	62 605,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			79 217,00	65 509,80
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges externes				
Autres charges			-79 217,00	-65 509,80
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			-79 217,00	-65 509,80
RESULTAT D'EXPLOITATION			0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS				
CHARGES FINANCIERES				
TOTAL CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
EXCEDENT OU DEFICIT				
Total des ressources			79 217,00	65 509,80
Total des charges			-79 217,00	-65 509,80

Fonds de dotation « Richelieu »

<p style="text-align: center;">ANNEXE DU FONDS DE DOTATION RICHELIEU EXERCICE du 01/01/2018 au 31/12/2018</p>
--

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 40 220 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Règles générales :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur fondation et fonds de dotation (règlement CRC 2009-01 du 3 décembre 2009, modifiant le règlement CRC 99-01).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations				
Autres fonds	1 000			1 000
Total fonds sans droit de reprise	1 000			1 000
Apport avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit de reprise	0			0
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(29,51)			(29,51)
Résultat de l'exercice				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions règlementées				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	970,49			970,49

La dotation initiale prévue dans les statuts s'élève à 1 000 euros, dotation ayant eu lieu avant la publication du décret n°2015-49 du 22 janvier 2015, fixant la dotation minimale à 15 000 euros.

Cette dotation est consommable.

Etat des créances et dettes

A la clôture de l'exercice,

- le total des créances s'élève à 33 729,49 euros,
- Le total des dettes s'élève à 39 250 euros,

et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances	Montant brut	Amort. Et provision	Net	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Créances diverses	3 729,49		3 729,49	3 729,49		
Produits à recevoir	30 000,00		30 000,00	30 000,00		
Charges constatées d'avance						
Total	33 729,49		33 729,49	33 729,49		

Dettes	Montant brut			Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres Emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de						
- A un an au maximum à l'origine						
- A plus de un an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 250,00			39 250,00		
Dettes fiscales et sociales						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes						
Produits constatés d'avance						
Total	39 250,00			39 250,00		

Autres informations

Contributions volontaires

Sur l'exercice, le fonds de dotation Richelieu a bénéficié de contributions volontaires en nature :

- La mise à disposition de locaux,
- La mise à disposition de personnel.

Faute d'informations financières suffisantes, ces contributions n'ont pas pu faire l'objet d'une valorisation et par conséquent ne sont pas inscrites dans les comptes annuels.

Donations

Suivi des legs et dons

	Solde des legs et donations en début d'exercice A	Encaissements B	Décassements et virements pour affectation définitive C	Solde legs et donations en fin d'exercice A+B-C
Dotation consommable	1 000			1 000
Dons 2018		79 217	79 217	
Total	1 000	79 217	79 217	1 000

